

**DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE**

MAIRIE
9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

① **02 47 50 68 09**
Fax **02 47 50 20 67**
courriel :
accueil@mairieathee.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

08-01-2026

L'an deux mille vingt-six
Le treize janvier à vingt heures trente minutes
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice	21
Présents	13
Votants	14

Secrétaire : Sandrine GUSPARO

Excusés : Romain SOULARD – Olivier LATOUR

Absents : Frédéric VIETTI - Joseph RIBEIRO - Denis MORIZOT – Romain DEGNIEAU
– Marie DEGNIEAU

Pouvoir :

Mme Karine PATIN ayant donné pouvoir à Mme Adeline BETAILLOULOUX

2026-1 Dépenses d'investissement : autorisation de mandatement avant l'adoption du budget communal 2026

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Pour mémoire, les dépenses d'investissement du budget unique 2025, des chapitres 20, 204, 21 et 23, s'élèvent au total à 773 000 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 193 250 €, se répartissant comme suit :

- 3000 € au chapitre 21, se décomposant comme suit :
 - 3000 € au compte 2188, opération 8518,
- 170 200 € au chapitre 23, se décomposant comme suit :
 - 170 200 € au compte 231, opération 10625,
- 20 050 € au chapitre 21, se décomposant comme suit :
 - 20 050 € au compte 2131, opération 10617

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater et liquider les dépenses d'investissement 2026, telles que décrites ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme,

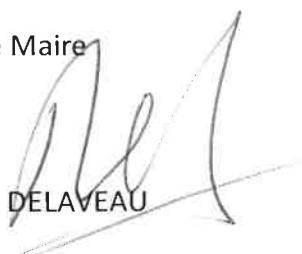
La secrétaire de séance

Sandrine GUSPARO




Le Maire

Olivier DELAVEAU



Date de transmission à la Préfecture

21 JAN. 2026

Date de publication

21 JAN. 2026